



Piscine

(articles R 421-2 et R 421-9 du Code de l'urbanisme)

Vous devez déposer un dossier de déclaration préalable lorsque vous envisagez la construction d'une piscine dont le bassin à une surface comprise entre 10 et 100 m² et dont la couverture éventuelle est inférieure à 1,80 m.

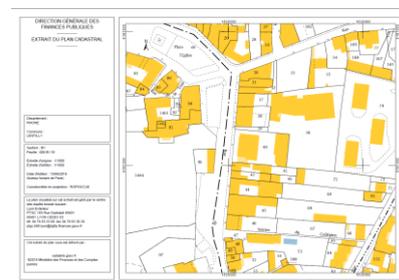
Pièces à fournir :

Formulaire CERFA N°13703*06

Bien remplir la totalité des 6 pages du formulaire. Penser à décrire le projet en 3.1 p 2 (dimensions, matériaux, couleurs, système de sécurité...), compléter la superficie du bassin en 1.3 p 5, ainsi que dater et signer en pages 2 et 6.

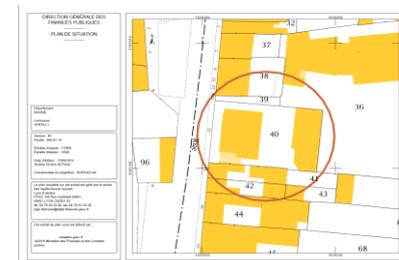
Plan de situation (DP1)

Permettant de situer le terrain dans la commune. Indiquer l'échelle (si possible 1/2000°) et l'orientation.



Plan de masse coté dans les 3 dimensions (DP2)

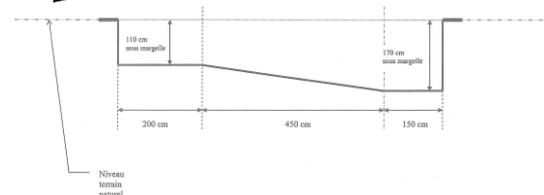
Permettant de situer l'implantation du bassin sur le terrain. Indiquer l'échelle (échelle 1/200° ou 1/500°) et l'orientation.



Les plans peuvent être retirés sur le site Internet <http://cadastre.gouv.fr>.

Plan en coupe (DP3)

Indiquant les profondeurs du bassin par rapport au terrain naturel.



Photos du terrain existant (DP7/DP8)

Permettant de situer le terrain dans son environnement proche et lointain.

Insertion du projet (DP6)

Représentant graphiquement la piscine dans son environnement.

**Dossier complet
en 3 exemplaires**

Adressé à :
Service Urbanisme
Mairie de Lentilly
15 rue de la Mairie
69210 Lentilly
Tel : 04.74.01.70.49

Vous pouvez télécharger les imprimés de déclaration préalable sur le site Internet : <https://www.service-public.fr> rubrique Logement - Urbanisme